

Appel à candidature - résidence - arts plastiques

Résidence de 54 jours // mars à octobre 2016

L'USINE UTOPIK

L'association ADN - Usine Utopik est un Centre de Création Contemporaine, Relais Culturel Régional implanté en milieu rural, dans les anciennes serres horticoles de Tessy-sur-Vire (Basse-Normandie). Situées dans une commune de 1500 habitants, les résidences à l'Usine Utopik offrent un cadre privilégié aux artistes pour concevoir un projet donnant lieu à une exposition. Le centre contribue à soutenir les artistes dans toutes les phases de leur travail, de la recherche à la diffusion.

L'Usine Utopik accueille également des auteurs en résidence et présente un programme culturel diversifié (expositions, artothèque, lectures publiques, politique éditoriale, etc.) voué à rapprocher les publics des différentes expressions artistiques.



Le dispositif des «Relais Culturels Régionaux» est initié par la Région Basse-Normandie suite à l'adoption de nouvelles orientations en matière d'action culturelle. Les relais culturels régionaux visent essentiellement à favoriser l'expression et la création artistique, la médiation et la coopération culturelle sur le territoire bas-normand.

RESIDENCE

L'Usine Utopik lance sa 6^{ème} édition de résidences en 2016. Cet appel s'adresse à tous les plasticien(ne)s diplômés, ayant une pratique professionnelle, sans limite d'âge et de nationalité. A raison de six résidences par an, du printemps à l'automne, l'Usine Utopik accueille simultanément deux plasticiens. Cette organisation nécessite une collaboration pour l'exposition pouvant donner lieu à un projet artistique collectif.

Au cours de la résidence, les artistes sont amenés à questionner leur travail au regard du territoire, de son histoire et de sa géographie.

Le projet doit tenir compte des spécificités du bâtiment dans son processus de création et dans sa présentation. La serre de l'Usine Utopik est un très vaste espace de 1500m² comprenant des ateliers et un lieu d'exposition de 400m² (20 m de largeur et longueur et 4 à 6 m de hauteur). Cet espace offre une très grande luminosité, limitant certains projets (diffusion d'images depuis vidéoprojecteurs, écrans tv, etc.) Le bâtiment comporte des écarts thermiques liés à « l'effet de serre ». Cette contrainte doit être prise en compte pour les projets utilisant des matériaux fragiles et également pour la photographie.

Tous ces paramètres doivent être étudiés pour les projets présentant des vidéos, photos, dessins, installations fragiles, etc...

Une visite des lieux avant la résidence peut être conseillée afin d'évaluer la faisabilité du projet.

Des projets avec une dimension numérique peuvent être envisagés via le dispositif de caméra haute définition. Il s'agit ici d'encourager les projets novateurs incluant les nouvelles technologies.

Ce matériel mis à disposition des artistes peut servir de support artistique ou d'outils d'échange via le dispositif de visio-conférence utilisé en réseau avec les collègues et lycées du département.

La résidence se déroule sur une période 54 jours. La présence de l'artiste est requise pendant la durée de la résidence soit 45 jours de présence obligatoire. Pendant la résidence, si l'artiste doit s'absenter pour d'éventuelles sollicitations, participation à des manifestations extérieures, il devra respecter les jours d'absence autorisés soit 3 jours consécutifs (sur un total de 9 jours) à condition que cela soit compatible avec le planning de résidence (accueil des publics) et la fiche de présence signée chaque jour. Le non respect de cette convention inclura une pénalité journalière de 50€ (par jour d'absence).

La prise en charge de l'artiste par la structure est à hauteur de 4125€ net (si les cotisations sont payées par l'artiste) comprenant une bourse de création (versement d'une somme forfaitaire), une bourse alimentaire et une aide financière pour les frais de production. Le logement est pris en charge par l'Usine Utopik. L'appartement est occupé par les artistes invités simultanément en résidence. L'artiste dispose d'une chambre, les pièces de vie dont la salle à manger, cuisine, salle de bain et toilettes sont des espaces communs. Un atelier de 60m² est mis à disposition dans le centre.

Une aide technique peut être envisagée dans la limite des moyens de la structure. L'Usine Utopik met à disposition un outillage électro-portatif. Les charges d'eau et d'électricité sont assumées par l'Usine Utopik. L'accès à la wifi est fourni dans chaque atelier.

L'Usine Utopik prend en charge tous les frais liés à l'inauguration de l'exposition (communication, vernissage...).

Les communications téléphoniques et les déplacements A/R sont des frais restant à la charge de l'artiste.

Pour la résidence, il est fortement conseillé d'être véhiculé car la commune de Tessy ne bénéficie pas de transports en commun (bus et train). La ville la plus proche, Saint-Lô se situe à 18 km.

DIFFUSION ET MEDIATION

Les œuvres réalisées au cours de la résidence restent la propriété de l'artiste. A l'issue de son séjour, l'artiste s'engage à présenter son projet artistique dans l'espace d'exposition, donnant lieu à des actions avec le public animées par la médiatrice. L'Usine Utopik publie un fascicule en quadri format A5 pour restituer le travail réalisé durant la résidence.

CONTREPARTIES

L'artiste doit être présent les jours d'ouverture du centre. Au cours de la résidence, il est amené à présenter son travail, à mener des rencontres et des ateliers pour différents publics (scolaires, centres médico-sociaux, centres de loisirs...) permettant d'échanger, de sensibiliser et d'impliquer les publics dans le processus de création.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants qui doivent être fournis:

- une note d'intention décrivant le projet artistique, les recherches que l'artiste souhaite entreprendre ainsi que les médias envisagés (problématique(s), objectif(s), techniques(s), axe(s) de travail...). Ce projet devra être pensé *in-situ* en tenant compte des contraintes du lieu
- un dossier artistique comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions et un texte sur le travail.
- un Curriculum Vitae à jour
- une copie du certificat du régime de cotisation à la Maison Des Artistes, ou à l'AGESSA : **Les candidats non inscrit (non affilié ou non assujetti) à la MDA ou à l'AGESSA ne pourront postuler.**
- n° de sécurité sociale
- n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- les travaux peuvent être présentés sous forme de photos, dvd, cd... (pièces courtes ou extraits)
- courrier accompagné d'une enveloppe au format du dossier, affranchie et libellée au nom et adresse de l'artiste pour le renvoi des dossiers non retenus. Les participants seront informés des résultats de la sélection par e-mail. En raison d'un nombre conséquent de dossiers envoyés chaque année, nous ne pourrions malheureusement apporter à chacun des précisions sur le refus.

Les courriers par e-mail sont acceptés. **Seuls les fichiers envoyés au format PDF (non téléchargeables sur serveur) seront étudiés.**

Objet du mail : Candidature résidence arts-plastiques 2016

Le comité de sélection se réunira fin janvier 2016. Les artistes présélectionnés seront conviés à un entretien téléphonique ou par skype à partir de cette date.

Dossier de candidature à envoyer avant le 15 janvier 2016 à :

Xavier GONZALEZ Directeur de l'Usine Utopik - Centre de Création Contemporaine - Relais Culturel Régional / La Minoterie / Route de Pont-Farcy / 50420 TESSY-SUR-VIRE

ou par e-mail : usineutopik@gmail.com

Informations complémentaires : auprès de Xavier Gonzalez, directeur et Marie-Blanche Pron, assistante culturelle : 02 33 06 01 67 ou usineutopik@gmail.com

www.usine-utopik.com

Prochaine sélection des artistes plasticiens pour la programmation 2017 en janvier 2017.